



Ville de Revel

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2026

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de janvier à 17 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, maire.

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

#### Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE

Ghislaine DELPRAT, Catherine FÉVRIER, Marie ARGENCE, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Après avoir fait l'appel et nommé monsieur François LUCENA, secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*

1. Modification de la prime d'assurance responsabilité civile (RC) avec la société BEA GROUP et attribution de la RC aérodrome
2. Création d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs titulaires
3. Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31)

---

**Objet : Modification de la prime d'assurance responsabilité civile (RC) avec la société BEA GROUP et attribution de la RC aérodrome**

**N° 001.01.2026**

**Rapporteur :**  
**Laurent HOURQUET**

À la suite du conseil municipal du 18 décembre 2025, la commune a attribué le contrat d'assurance RC générale à la société BEA GROUP pour un montant annuel de prime de 13 044,00 HT et pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Entre temps, la SMACL, qui était l'assureur de la commune jusqu'au 31 décembre 2025, a effectué une mise à jour de la sinistralité en réévaluant un sinistre dégât des eaux du 29 juin 2024.

BEA GROUP s'est donc repositionnée avec un nouveau montant de prime qui s'élève désormais à 20 183,49 € HT.

Concernant la RC aérodrome de Belloc pour laquelle la commune n'avait pas reçu d'offres, une consultation directe de plusieurs assureurs a permis d'obtenir une proposition.

Il s'agit du courtier et de l'assureur WTW / Global AEROSPACE qui se sont positionnés avec un montant annuel de 9 000 € HT par an.

Lors de la réunion de la commission qui s'est tenue le mardi 13 janvier, les membres ont choisi de confirmer le choix de BEA GROUP avec le nouveau montant et d'attribuer la RC aérodrome à WTW / Global AEROSPACE.

Ces 2 contrats seront passés pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois soit une durée totale de 5 ans.

**Laurent HOURQUET**

« Je vous précise que la responsabilité civile pour la commune aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

Par ailleurs, je me satisfais que nous ayons trouvé un assureur pour l'aérodrome. En effet, de nombreuses communes se trouvent malheureusement dans l'obligation de fermer leur aérodrome. »

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer :

- le marché d'assurance RC générale de la commune avec BEA GROUP pour un montant annuel de 20 183, 49 € HT,
- le marché RC aérodrome de Belloc pour une durée de 5 ans avec WTW / Global AEROSPACE pour un montant annuel de prime de 9 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

---

**Objet : Création d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs titulaires**

**N° 002.01.2026**

**Rapporteur :**  
**Laurent HOURQUET**

A la suite du résultat du dernier recensement de la population qui fait état du franchissement du seuil des 10 000 habitants pour la commune et conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer un poste titulaire sur le grade d'attaché hors classe à temps complet afin de pouvoir procéder à l'avancement de grade d'un agent.

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide ;

- d'autoriser la création du poste précité,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**Michel FERRET**

« Le seuil des 10 000 habitants a-t-il un impact au niveau des élections et le nombre de conseillers municipaux à élire ? »

**Laurent HOURQUET**

« Non cela n'a pas d'impact car c'est la population municipale qui sert de référence et nous sommes à moins de 10 000 à ce niveau-là. »

---

**Objet : Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31)**

**N° 003.01.2026**

**Rapporteur :**  
**Laurent HOURQUET**

Comme le permet la réglementation, le CDG 31 s'est vu confié par la Caisse des Dépôts et Consignations une mission d'information / formation à l'attention des collectivités et des agents et une mission d'intervention sur les dossiers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La commune a adhéré dans un premier temps à la mission de contrôle des dossiers en signant le 17 février 2015 une convention avec le CDG 31. Depuis le 26 septembre 2019, la commune adhère également à la mission de réalisation des dossiers.

La convention étant arrivée à échéance, il convient de délibérer pour approuver une nouvelle convention d'un an qui sera renouvelable par tacite reconduction en l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un délai de 3 mois avant l'échéance principale. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Type de dossiers	Conditions financières
Régularisation de cotisations	71 €
Rétablissement de droits	71 €
Simulation de calcul de pension	48 €
Retraite progressive	48 €
Liquidation de pension normale	48 €
Liquidation de pension d'invalidité	48 €
Liquidation de pension de réversion	48 €

L'adhésion à ce service représente une réelle plus-value pour le service des ressources humaines qui dispose ainsi d'un soutien spécialisé dans un domaine complexe. Par ailleurs, elle permet aux agents de la collectivité d'avoir accès à un dispositif de conseil très apprécié, notamment par le biais de permanences en mairie.

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide ;

- d'approuver la convention à passer avec le CDG 31 pour l'adhésion au service retraite,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention relative à cette adhésion.

---

**Olivier PICARD**

« Pour votre information, nous relançons la campagne de stérilisation des chats errants. Les chatons qui n'ont pas pu être stérilisés l'an dernier vont commencer à se reproduire. Il ne faudrait pas que le travail effectué depuis 3 ans soit effacé par notre inaction. »

**Laurent HOURQUET**

« Nous avons prévu 1 500 € pour cette opération. C'est moins que l'an dernier mais nous avons été soutenus par la DDPP 31 (Direction départementale de la protection des populations) dans le cadre d'un appel à projet.

Lors de l'exposition féline qui s'est déroulée la semaine dernière, il a été souligné le bien fondé de la stérilisation des chats errants. Sur du moyen/long terme, les effets se font sentir et on assiste à une diminution de la population féline. »

**Marielle GARONZI**

« Il ne faut pas oublier que les chats remis en milieu naturel ont un effet positif contre les nuisibles. Je remercie les élus bénévoles, la police municipale et l'association Chat l'Ange pour leur implication. »

**Laurent HOURQUET**

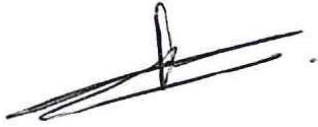
« Vous savez qu'un drame s'est déroulé à la gendarmerie le week-end dernier. Un jeune a perdu la vie dans une cellule et on s'associe à la peine de la famille.

Je vous informe qu'une marche blanche aura lieu à 10h à la demande de la famille. Le parcours se fera sur les boulevards et sera accompagné par la police municipale. »

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a vertical stroke intersecting them.

Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.

François LUCENA